

REGLES DU JEU CONCOURS

« Loterie gratuite » de Compagnie Industrielle Internationale

Article 1: Organisateur

La société **Compagnie Industrielle Internationale**, inscrite au registre de commerce de LUXEMBOURG, sous le numéro RCSL B84700, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-8011 STRASSEN, 281, route d'Arlon (ci-après l' « Organisateur ») organise un concours à libre participation et sans obligation d'achat appelé « loterie gratuite », accessible sur www.batimentsmoinschers.com (ci-après le « Concours »).

L'Organisateur ne perçoit aucune commission directe ou indirecte du fait de sa participation à ce Concours.

La publicité de ce Concours est faite sur www.batimentsmoinschers.com et via des supports publicitaires télévisés par Compagnie Industrielle Internationale.

NON-ACTIVATED VERSION

www.avs4you.com

Article 2 : Participation au Concours

Pour participer au jeu concours « loterie gratuite », les participants devront remplir un formulaire en ligne d'inscription sur le site web de www.batimentsmoinschers.com/concours avec les renseignements suivants:

- Prénom
- Nom de famille
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone
- Pays
- lire et accepter les présentes règles du Concours

Le Concours est ouvert:

- à toute personne physique majeure

- résidant dans le pays suivant: Belgique, France, Luxembourg
- disposant d'une connexion Internet et d'une adresse électronique valide
- et ayant dûment rempli le formulaire en ligne de participation au jeu concours « loterie gratuite» sur le site web de « batimentsmoinschers.com /concours», ci-après directement à l'Espace Concours.

En déposant ses coordonnées à l'Espace Concours, cette action vaut inscription au jeu Concours, étant entendu qu'en l'absence de réalisation par le Participant des actions de jeu mentionnées ci-dessous, sa participation ne sera pas effective et il ne pourra tenter de remporter l'un des lots en jeu.

Ne peuvent participer au Concours ni les personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus, ni les représentants et employés de la société de l'Organisateur, ni les personnes de toute société contrôlée par ou avec la société de l'Organisateur, ni les personnes prenant part à la réalisation du Concours ainsi que les membres de leur famille (ascendants et descendants).

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux participants de fournir la preuve de leur admissibilité au Concours.

Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues du Concours. Les participants qui ont été exclus du Concours.

En cas de litige, seules les données fournies par le participant, directement, au moment de son inscription dans l'Espace Concours et enregistrées sur le site Internet seront considérées comme authentiques.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que sont réunies les conditions de participation au Concours.

Une inscription inexacte, incomplète, erronée ou falsifiée, incluant l'usage de faux et l'usurpation d'identité de tiers, directement, ou bien une inscription faite en violation des règles du présent Concours, ne sera pas prise en compte et annulera la participation.

La même sanction s'appliquera en cas d'inscriptions multiples (c'est-à-dire qu'un participant individuel n'est autorisé à participer qu'une seule fois).

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire), toute personne se comportant de façon déloyale à propos du présent Concours et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du Concours.

Un comportement déloyal signifie en particulier, mais non exclusivement, l'utilisation de programmes modifiant les adresses IP et/ou l'utilisation de différentes adresses électroniques ou comptes Facebook non valides selon les règles de ces derniers en vue d'inscriptions multiples, et/ou

l'utilisation de liens frauduleux et/ou un comportement inapproprié lors de l'émission des votes, et/ou le téléchargement de tout programme pouvant être qualifié de «malware» ou toute autre désignation équivalente.

En présence d'inscription multiple, qu'elle soit avérée ou soupçonnée, l'Organisateur supprimera discrétionnairement la ou les inscriptions supplémentaires réalisées, sans préjudice d'annuler également l'inscription initiale réalisée par le Participant concerné, que cette dernière soit respectueuse des présentes règles ou non.

De manière générale, l'organisateur peut annuler l'inscription d'un participant ne respectant pas les présentes Règles.

Aucune inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou électronique ne peut être acceptée ni prise en compte.

Article 3 : Principe du Jeu Concours « loterie gratuite »

Toute personne réunissant les conditions exposées à l'Article 2 peut participer au Concours en se rendant sur la page dédiée www.batimentsmoinschers.com/Concours.

NON-ACTIVATED VERSION

1/Fonctionnement et Déroulement du jeu concours :

www.avs4you.com

Le participant peut accéder au jeu concours sur la page dédiée www.batimentsmoinschers.com/concours du 07/02/2014 au 09/03/2014.

- Du 07/02/2014 au 09/03/2014, inscription sur le site en réunissant les conditions exposées à l'article 2,
- Clôture des inscriptions le 9/03/2014 à 24h00.
- 1 seul tirage au sort, 15 jours après la date de clôture des inscriptions désignera les gagnants
- 3 adresses email seront tirées au sort et désigneront les 3 gagnants

Le tirage au sort se fera par compilation des adresses email et tirage au sort aléatoire assuré par notre Web Agency

Marketing & Communication service

7, rue J. Fischbach

Z.A. am Bann

L-3372 Leudelange

2/ Lots à gagner

-1^{er} lot : 100m² de tôle de couverture 63/100 RAL8012 (Brun rouge) d'une valeur de 1000€HT

- 2^{ème} lot : 50m² de tôle de bardage 63/100 RAL 1015 (Sable) d'une valeur de 400€ HT

3^{ème} lot : 20m² de tôles translucides d'une valeur de 180€ HT

Article 4 : Remise des Lots

Tous les lots seront soit à retirer directement au lieu indiqué par l'organisateur, avec une prise de rdv au préalable. Ils seront envoyés directement aux gagnants, avec à leur charge, totaux, les frais de livraison par les gagnants.

Un courrier électronique sera envoyé à l'adresse e-mail indiquée par le gagnant pour ces informations.

Puis, en cas de non réponse après 15 jours, une seule relance sera effectuée par e-mail. En absence de réponse dans un délai d'un mois à compter de la relance, le lot sera réattribué par un nouveau tirage au sort.

Article 5 : Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, modifier, raccourcir ou prolonger le présent Concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, et il n'assume aucune responsabilité en conséquence.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'incident technique empêchant le participant de se connecter au site Web ou entraînant la perte, le retard, l'envoi à une adresse erronée ou une inscription incomplète des données de l'e-mail du participant.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'informations fausses ou inexactes pouvant être dues à des utilisateurs du site Web ou à un quelconque équipement ou programme connecté à l'organisation du présent Concours.

L'Organisateur décline par ailleurs toute responsabilité en cas d'indisponibilité du site Web pendant la durée du Concours ou en cas de destruction, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, des adresses communiquées par les participants.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation du matériel informatique ou de l'accès à Internet du participant, ou de tout autre incident technique quel qu'il soit.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, en particulier concernant la performance technique, les temps de réponse pour la consultation, la recherche ou le transfert d'informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par Internet, l'absence de protection de certaines données contre une éventuelle mauvaise utilisation et le risque d'infection par tout virus susceptible de circuler sur le réseau.

Chaque participant est tenu de prendre des mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels, sauvegardés sur son équipement informatique, contre toute attaque ou violation.

De même, la responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée si, à la suite d'un incident concernant les liens promotionnels, la connexion des participants ou l'interopérabilité ou leur participation n'est pas prise en compte.

L'Organisateur ne peut être en responsabilité sur le Site pour les coûts liés à la mauvaise utilisation des prix par les gagnants.

Article 6 : Exclusion de participants

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire) toute personne se comportant de façon déloyale à propos du présent Concours et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du Concours.

L'Organisateur peut également annuler l'inscription ou les inscriptions d'un joueur ne respectant pas les présentes Règles. L'annulation peut être effectuée à tout moment sans préavis. L'Organisateur est également autorisé à détruire des formulaires d'inscription présentant des erreurs manifestes relatives à l'identité du participant. Une telle destruction peut être effectuée à tout moment sans préavis.

Article 7 : Acceptation – Inscription - Modification des Règles

Le fait de participer à ce jeu concours « loterie gratuite » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement sans réserves, qui a valeur de contrat, ainsi que la décision de l'Organisateur relative à tout litige susceptible de survenir à propos de l'interprétation et de l'application des présentes Règles.

Les participants devront respecter les lois, réglementations et autres règles applicables au présent Concours ainsi que les règles déontologiques en vigueur sur Internet.

Les gagnants autorisent, par leur seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité et les communiqués de presse en relation avec ce concours, qui seront éventuellement publiés par l'organisateur.

Les participants au présent jeu concours acceptent d'être régulièrement informés des jeux concours et autres démarches promotionnelles de « batimentsmoinschers.com » et marquent leur accord à être contacté à ces fins par SMS, email ou téléphone.

Ils peuvent s'opposer sans frais et sur email à l'adresse : offre@batimentsmoinschers.com

NON-ACTIVATED VERSION

www.avs4you.com

Le présent règlement est déposé auprès du Tribunal de Commerce de Luxembourg par les associés Carlos CALVO et Franck SCHAAL L-1461 LUXEMBOURG - Tél : (+352) 44 13 33-1 - Fax : (+352) 44 18 98

Le règlement du présent concours est également disponible sur le site Web hébergeant le Concours (www.batimentsmoinschers.com/Concours), et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse ci-dessous

Compagnie Industrielle Internationale,

281 route d'Arlon L-8011 Strassen- Luxembourg

En cas de circonstances exceptionnelles, l'Organisateur se réserve le droit de modifier les Règles à tout moment, en tout ou partie, à condition d'en informer les participants par une annonce sur le site Web et de les soumettre à l'étude de l'huissier de justice susmentionné.

Article 8 : Réclamations

Les participants ont un droit d'accès, de rectification et de retrait des données y compris leur image les concernant.

Toutes les réclamations concernant le Concours doivent être faites par écrit dans un délai de trois (3) mois après la date de clôture de la période du Concours concerné et envoyées à l'adresse du Concours mentionnée à l'Article 9.

Si les coordonnées fournies par le participant ne permettent pas de l'informer du prix ou ne lui permettent pas de récolter son prix, il perdra son statut de gagnant et ne pourra plus émettre de réclamations.

NON-ACTIVATED VERSION
www.avs4you.com

Article 9 : Droit applicable et litiges

Les présentes règles sont régies par le droit luxembourgeois, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet. Si l'une quelconque des dispositions des présentes règles vient à être déclarée nulle et non avenue, les autres provisions demeureront en vigueur et de plein effet.

Tout litige résultant du présent Concours « loterie gratuite » devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Faute d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège social de l'Organisateur, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet.

Le présent règlement est déposé auprès de l'Etude des Huissiers de Justice Calvo-Schaal